Politique du minoritaire

par Benjamin Boudou

Bruno Perreau explore le concept de minorité à travers une analyse de ce qui sépare démocratie et domination majoritaire. S'appuyant sur l'injustice vécue, l'éthique minoritaire serait la fondation de relations politiques plus émancipatrices.

À propos de : Bruno Perreau, *Sphères d’injustice. Pour un universalisme minoritaire*, Paris, La Découverte, 2023, 336 p., 24 €.

Le terme de minorité est équivoque et relatif. Il désigne un groupe en petit nombre, relatif à une majorité ; l’état d’une personne en-deçà de l’âge légal ; et son adjectif « mineur » suggère une qualité, la moindre importance. Une quantité, un statut, une qualité, qui expriment cependant une même idée, l’infériorité. Or de l’infériorité quantitative à l’infériorité politique, de l’infériorité juridique à l’infériorité morale, en somme de l’infériorisation à l’exclusion, il peut n’y avoir que quelques actes et paroles de la majorité. Ce sont ces différents effets de seuil, entre une relation de pouvoir légitime en démocratie qui donne plus de poids aux plus nombreux, et une domination du majoritaire sur le minoritaire qui entretient des formes d’exclusion, qu’étudie Bruno Perreau dans son nouveau livre, *Sphères d’injustice*.

Poursuivant ses précédents travaux sur les politiques d’adoption, le républicanisme, ou les mobilisations conservatrices[[1]](#footnote-1), l’auteur propose une contribution importante aux théories de la justice et de la démocratie. Il opère ici trois déplacements, méthodologiques, politiques et éthiques : 1) plutôt que de s’épuiser à échafauder une théorie de la justice, c’est depuis les expériences de l’injustice qu’il faut penser, poursuivant par là les attaques de la théorie critique contre la tradition libérale ; 2) plutôt que d’étudier exclusivement les règles de majorité ou les combats des minorités, c’est la constitution fragile et l’articulation du majoritaire et du minoritaire qu’il faut conceptualiser ; 3) plutôt que de ne considérer le changement politique qu’en terme de droits, c’est en conceptualisant une nouvelle éthique minoritaire qu’on peut envisager des relations politiques émancipatrices.

Les configurations majorité-minorité

L’ouvrage fait fond sur une série de tensions sémantiques, juridiques et politiques. On peut en citer au moins quatre : 1) les mouvements de défense des minorités courent toujours le risque d’essentialiser le groupe, réprimant les voix discordantes et isolant encore davantage le groupe en en réifiant l’identité. 2) Les lois et politiques antidiscriminatoires reposent sur une définition de critères d’identification du groupe discriminé qui doivent être clairs et cohérents dans le temps, ce qui peut typifier une identité qui dépend d’un contexte social en constante évolution, et ignorer la circulation des individus dans les groupes sociaux, les assignant à des marqueurs identitaires. 3) Nous devons à la fois construire notre identité, et résister à la réduction de soi et des autres à des identités fixes. 4) Il est possible d’être minoritaire sans être en minorité numérique (les femmes, la population noire en Afrique du Sud), ou une minorité majoritaire (les élites économiques et politiques, par exemple).

Ces tensions ajoutent une certaine complexité à l’opposition de sens commun entre majorité et minorité. Personne n’est naturellement ou ontologiquement minoritaire ou majoritaire ; nous sommes pris dans ce que j’appellerais une « configuration » majoritaire-minoritaire. Plus encore, dit Bruno Perreau, nous sommes individuellement traversés par la présence minoritaire qu’il s’agit de comprendre et d’accueillir en soi pour mieux redessiner nos liens d’interdépendance. C’est la thèse fondamentale du livre. La question n’est donc pas celle de l’essence (qu’est-ce qu’une minorité ?), mais celle de la coexistence sur un pied d’égalité : dans quelle mesure la configuration majoritaire-minoritaire est-elle source d’injustices ?

Comme à son habitude, Bruno Perreau mobilise une littérature considérable, se laissant guider par son objet plutôt que par une discipline aux frontières strictes. Car analyser les discriminations, le droit et les politiques antidiscriminatoires, l’expérience sociale de l’oppression, les modalités du vote, de l’inclusion et de la représentation des groupes minoritaires, les mobilisations conservatrices, ou l’expérience vécue du corps minoritaire, et ce en dans une perspective franco-étatsunienne, exige d’aller puiser dans le droit, la sociologie, la science politique, la philosophie morale et politique et la littérature. La force du livre consiste à nouer l’ensemble de ces fils sans perdre en cohérence ; et à penser avec précision contre la bêtise réactionnaire qui fantasme la tyrannie des minorités, le wokisme, la déconstruction, ou l’intersectionnalité comme fin de la démocratie, de la république, des Lumières ou de la civilisation occidentale.

La perspective de l’injustice

Alors que la justice a suscité les architectures normatives les plus grandioses en théorie politique, l’injustice est moins centrale. D’une part parce qu’elle contraint la théorisation spéculative en réclamant une analyse plus matérielle et ouverte au vécu individuel[[2]](#footnote-2), d’autre part parce qu’elle n’offre que des solutions contextuelles. L’injustice figure toujours un mal à combattre, mais le travail consiste surtout à penser la justice. Bruno Perreau propose de renverser ce paradigme en se donnant pour point de départ l’injustice vécue.

Il développe ainsi la tradition qu’on peut dire réaliste en théorie politique, celle d’Iris Marion Young, Judith Shklar ou Ian Shapiro, qui s’intéressent aux grands principes de liberté, d’égalité ou de solidarité d’abord comme des leviers démocratiques concrets pour lutter contre la domination, c'est-à-dire les arrangements collectifs qui minent les droits et les intérêts fondamentaux des individus.

Bruno Perreau ajoute une dimension importante : la possibilité de la domination est déjà une forme de domination, notamment pour les minorités. Quand une milice raciste se met à semer la terreur, elle peut certes potentiellement agresser tout le monde, exerçant une domination sur tous ; mais ce serait là relativiser ceux sur qui elle s’exerce avec plus de systématicité et d’intensité. Dit simplement, nous ne sommes ni tous égaux devant cette domination, ni tous réceptifs au spectacle disciplinaire qu’elle met en scène. Une expérience minoritaire, c’est donc une somme de vulnérabilités spécifiques face à un faisceau de dominations potentielles. Toutes ne sont pas toujours exploitées ou activées dans toutes les situations, mais elles constituent autant de rappels à l’ordre majoritaire.

Une minorité n’est certes pas une perpétuelle victime vulnérable ; elle peut acquérir de l’influence, développer des modes d’action pour gagner du pouvoir. Mais ce pouvoir est toujours indexé à la configuration minoritaire-majoritaire, c'est-à-dire au monde social façonné par la majorité. Si une minorité acquiert de l’influence, sa transformation en véritable pouvoir est entièrement dépendante de la majorité (chapitre 2).

Minorités et contre-minorités

D’un point de vue de l’action politique, les enjeux minoritaires ont ouvert de nouveaux répertoires d’action qui circulent à travers le monde, des mobilisations pour la justice sociale (*woke*) à la *cancel culture* (p. 79). C’est toute la logique majoritaire (« la loi du nombre », chapitre 3) qui peut ainsi être interrogée. La règle majoritaire qui, sans garantie institutionelle, peut donner toute la légitimité au pouvoir de la majorité. La société algorithmique qui finit par reconduire, par la standardisation, une norme majoritaire. Enfin le consensualisme, qui repose sur un idéal du commun et de la conversation polie, dont on sait à quel point elle se prête mal à l’expression politique minoritaire. Comme l’a analysé Abdelmalek Sayad à propos des immigrés en France[[3]](#footnote-3) ou Elizabeth Anderson à propos des revendications des Afro-Américains pendant la ségrégation[[4]](#footnote-4), les exigences de civilité ou de discrétion sont souvent l’apanage de la majorité cherchant à contraindre le débat.

La vigilance minoritaire ne va pas sans « interventions contre-minoritaires » (p. 111). De même que la « Manif pour tous » réclamait la « parité » (un père, une mère), mobilisait l’imagerie de la résistance (contre l’invasion de la théorie du genre) ou celle des mouvements ouvriers (pour délégitimer un combat plus « sociétal » que social[[5]](#footnote-5)), l’auteur montre ici comment sont appropriés et détournés les discours minoritaires à des fins illibérales : l’homme blanc victime d’une nouvelle tyrannie pour fabriquer un ennemi minoritaire, la mise en concurrence des minorités pour retourner l’action affirmative[[6]](#footnote-6) contre elle-même, l’équivalence posée entre des discours qui réclament des droits et ceux qui veulent en supprimer, l’utilisation du droit antidiscriminatoire, de la liberté d’expression ou du vocable de la diversité pour justifier des discriminations et vexations quotidiennes, ou la revendication du droit des minorités citoyennes pour mieux fermer les frontières nationales.

C’est une « herméneutique minoritaire » qu’il faut opposer, pour garder les protections précieuses du droit antidiscriminatoire, en critiquant ses détournements majoritaires et ses effets d’assujettissement à des catégories identitaires rigides. C’est tout l’enjeu du chapitre 7 notamment, et de sa proposition d’étendre le « raisonnement analogique » :

« un raisonnement analogique ne considérera pas que les violences validistes sont comme les violences sexistes, mais mettra ce qui concerne les unes (leur intensité, leur temporalité, leur forme, etc.) au service de la compréhension des autres. Car les unes existent avec les autres. Ainsi, l’analogie permet d’apprécier des situations complexes sans exclure du champ du droit (et donc de l’application du principe d’égalité) les personnes qui ne disposent pas de la "bonne différence" aux yeux des politiques publiques. »

L’auteur précise plus loin l’importance de ce raisonnement pour refonder une démocratie minoritaire non pas sur les identités, mais sur les effets de la configuration majorité-minorité : « Ce qui est étalonné, ce ne sont pas les identités et cultures mais bien les conséquences discriminatoires de tel ou tel contexte social sur les personnes » (p. 212). Se fait ainsi entendre, par le passage d’un cas à un autre, une « résonance » qui lie entre eux les corps et expériences minoritaires. Il ne s’agit pas de réduire une discrimination spécifique à une autre, mais d’excaver la structure discriminatoire qui lie les destins minoritaires, ce que l’auteur nomme « *intra*sectionnalité ».

Une éthique minoritaire

Cependant, si les minorités sont ainsi liées, c’est par un même raisonnement analogique qu’elles peuvent être assujetties les unes après les autres : « la chaîne de protection peut devenir une chaîne de destruction », écrit l’auteur (p. 222) à propos de la nouvelle majorité à la Cour suprême américaine qui entend remettre en cause tour à tour le droit à l’avortement, à la contraception, et au mariage homosexuel. Comment, dès lors, penser les liens entre minorités sans les lier à un destin commun ?

La solution est avancée dans le dernier chapitre, qui donne son sous-titre à l’ouvrage, « pour un universalisme minoritaire ». Il s’agit de fonder le droit et la politique démocratique sur une éthique : « Ce que nous apprend l’expérience minoritaire est que le soi est constitué par un ensemble d’autres vies que nous redéployons dans l’exigence de responsabilité globale » (p. 241). Contre l’empathie ou l’altruisme bienveillant face aux vulnérables, il s’agit de réinterpréter l’identité comme un équilibre instable et temporaire entre positions majoritaires et minoritaires.

Nous ne sommes pas des entités figées ou fermées, mais un nœud de relations et d’appartenances. L’auteur développe un vocabulaire de la non-souveraineté, de la dépossession et de l’incomplétude pour dire fondamentalement la possibilité d’une communauté réactive, non pas unie par des valeurs communes et excluantes, mais qui s’actualise face à la domination que l’on se représente grâce aux voix minoritaires, en soi et dans le collectif. L’éthique environnementale nous a montré la continuité entre notre corps et le monde, déconstruisant la souveraineté du sujet humain et nous sensibilisant au mal que l’on fait au monde, donc à soi. De même, une éthique et une politique du minoritaire (en aucun cas, *des* minorités) déjouent l’hégémonie majoritaire en nous rappelant que nous sommes toujours déjà constitués par l’existence des autres. L’auteur conclut par des pistes concrètes pour traduire cette éthique en politiques publiques.

Questions de représentation

Considérant l’ambition de *Sphères d’injustice*, on peut demander pourquoi le philosophe politique américain Michael Walzer est l’interlocuteur privilégié. S’il s’agit d’un argument historique, sur la construction de la crainte du communautarisme, pourquoi l’auteur ne se concentre-t-il pas plutôt sur la réception des multiculturalistes revendiqués et plus systématiques, comme Will Kymlicka[[7]](#footnote-7) ? Si l’argument est théorique, comme suggéré p. 53, cela semble limité tant Bruno Perreau en formule une critique, par ailleurs pertinente. Le peu qui reste en commun entre Walzer et Perreau ne justifie pas tout à fait cette filiation. Si le titre détourne son *Sphères de justice* paru en 1983, je doute de sa pertinence réelle pour l’échafaudage conceptuel et normatif du livre. Dans ce cas, quelle place exacte occupe l’histoire de sa réception en France, proposée au chapitre 1 pour la suite de l’ouvrage ? Le dialogue entre l’histoire sociale des idées et la théorie politique ne semble pas bien se nouer dans ces premières pages.

La thématisation de la présence peut également laisser perplexe. D’une part l’auteur reconnaît le risque populiste à refuser toute forme de représentation (p. 128), d’autre part il fait de la présence le socle d’une politique minoritaire, contre la représentation comme appropriation (p. 185-186). Tandis que le sujet majoritaire trouvera toujours ses intérêts représentés d’une manière ou d’une autre (c’est aussi ça, être majoritaire), le sujet minoritaire ne peut avoir cette confiance. Partant, c’est la présence qui doit prévaloir, mais qui oscille entre présence de représentants et des intérêts minoritaires, et présence des minorités elles-mêmes. L’auteur est pourtant clair : la présence signifie l’existence légitime, l’assomption de la coexistence, y compris en soi-même. Mais cette exigence de la présence, cette responsabilité spécifique à assumer que « la présence est, toujours, un événement » (p. 191), ne fait-elle pas porter un fardeau politique trop important sur les minorités ? Y a-t-il une exigence de la présence minoritaire, et si oui, quelles en sont les formes désirables ? Car les défauts d’une représentation qui capte, réifie et homogénéise la voix des minorités n’est pas l’apanage de la représentation, mais d’une mauvaise politique de la représentation. L’auteur s’engage dans ces questions à la toute fin (p. 260-261), mais sans résoudre cette tension.

Publié dans laviedesidees.fr, le 22 février 2023.

1. *Penser l’adoption : la gouvernance pastorale du genre*, Paris, Puf, 2012 ; *Les défis de la République. Genre, territoires, citoyenneté*, Paris, Sciences Po, 2017 (avec Joan Scott) ; *Qui a peur de la théorie queer ?*, Paris, Sciences Po, 2018. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir Charles W. Mills, « “Ideal theory” as ideology », *Hypatia*, 20(3), 2005, p. 165-184: <https://www.jstor.org/stable/3811121> [↑](#footnote-ref-2)
3. Abdelmalek Sayad, *La double absence*, Paris, Seuil, 1999, p. 496-497. [↑](#footnote-ref-3)
4. Elizabeth Anderson, *The imperative of integration*, Princeton, Princeton University Press, 2010, p. 98-99. [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir la critique spécifique de cette distinction p. 151 et, plus généralement, *Qui a peur de la théorie queer ?* [↑](#footnote-ref-5)
6. L’auteur insiste sur l’usage de cette expression, plutôt que celle plus habituelle, mais bien plus connotée en français de « discrimination positive ». Voir le chapitre 5. [↑](#footnote-ref-6)
7. *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, trad. Patrick Savidan, Paris, La Découverte, 2001. [↑](#footnote-ref-7)